

Spécification technique n° A 14-98 relative aux entoilages thermo-adhérents élaborée par le Groupe permanent d'étude des marchés d'articles textiles, cuirs et produits connexes (GPEM/TC) et adoptée par la Section technique de la Commission centrale des marchés le 10 décembre 1998.

CIRCULAIRE DE PRÉSENTATION

Les entoilages thermo-adhérents entrent dans la fabrication de nombreux vêtements d'uniforme et de travail, chemises et chemisiers... Leur tenue aux contraintes du porter et aux opérations d'entretien est essentielle au maintien en condition des effets qui les contiennent. Cette qualité dépend non seulement de la bonne adaptation du produit thermo-adhérent au tissu de fond mais aussi au mode d'application de ce produit au cours des opérations de confection. Les défauts sont invisibles sur les effets neufs, et sont irréparables lorsque à l'usage elles apparaissent.

Les acheteurs publics, qui n'achètent pas directement d'entoilages thermo-adhérents, doivent se prémunir contre la mauvaise qualité et/ou le mauvais emploi de ces produits en raison des mécomptes graves qui peuvent en résulter ; en effet, les défauts risquant d'apparaître à l'usage peuvent rendre les effets inutilisables. C'est le but de la présente spécification qui est associée au cahier des clauses techniques générales relative aux achats publics d'articles confectionnés, approuvé par décret n° 96-538 du 14 juin 1996, publié dans la brochure n° 2025 des *Journaux officiels*.

Le document contient :

- des prescriptions générales concernant le choix et la mise en œuvre des entoilages thermo-adhérents et les contrôles à exercer en cours de fabrication et lors de la réception des vêtements qui les contiennent ;
- les notices d'essais ;
- les fiches d'identification des produits sélectionnés par le GPEM/TC.

Le présent texte annule et remplace la recommandation n° A5-86 du GPEM/TC, approuvée le 28 janvier 1986 par la Section technique de la Commission centrale des marchés (BOSP n° 22 du 24 novembre 1986).

PUBLICATION

La présente circulaire de présentation sera publiée :

- sans la spécification :
 - dans *Marchés publics, la revue de l'achat public* (1) ;
- avec la spécification :
 - dans la brochure n° 5511 de la collection « Marchés publics » des *Journaux officiels* (2).

Mention de l'ouvrage sera faite dans *Télégramme marchés publics* (3).

(1) Publication de la Direction des affaires juridiques en vente par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex.

(2) En vente à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15.

(3) Publication éditée par la Direction des affaires juridiques, tour Mattéi, 207, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.